



Comment faire une demande à la MDPH/MDA ?

JE PEUX CONSTITUER UN DOSSIER AUPRÈS DE LA MDPH/MDA POUR :

- une **compensation scolaire** lorsque :
 - des besoins particuliers apparaissent en amont de la première scolarisation ou pendant les années de maternelle ou à tout autre moment de la scolarité
 - les aménagements pédagogiques mis en place au cours de la scolarité, formalisés et évalués dans un PPRE, PAI ou PAP ne suffisent plus, quel que soit le niveau
- une **orientation scolaire** en milieu ordinaire (ULIS, SEGPA...)
- une **orientation médicosociale** auprès d'un service (SESSAD, SSEFS...) ou établissement (IME, ITEP...)
- une **aide financière** (AEEH, PCH...)

Retrouvez les différents « Dispositifs d'aménagements individuels de la scolarité » sur ce flyer



En revanche, la MDPH/MDA n'est pas compétente pour les **demandes d'aménagements des conditions d'examen** ou de concours. Il convient de vous adresser à l'établissement de votre enfant, au rectorat, ou tout autre organisme en charge de l'organisation d'un examen ou concours*. NB : Pour les concours ou examens post bac, un avis peut être demandé auprès du médecin désigné par la CDAPH. Pour plus d'informations vous pouvez vous adresser au chef d'établissement.

*Pour les établissements publics ou privés sous contrat uniquement

GLOSSAIRE • **AEEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (aide financière mensuelle) • **AESH** : Accompagnant des élèves en situation de handicap (anciennement AVS) • **CDAPH** : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées • **Enseignant référent** : Enseignant qui gère le suivi des dossiers des élèves qui bénéficient d'une notification scolaire par la MDPH sur un secteur donné. Il organise les ESS. • **EE** : Équipe éducative, il s'agit de la réunion scolaire • **ESS** : Équipe de suivi à la scolarisation, il s'agit de la réunion scolaire quand il y a reconnaissance MDPH • **GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation • **MDPH/MDA** : Maison départementale des personnes handicapées / de l'autonomie • **MPA** : Matériel pédagogique adapté (ordinateurs, logiciels, scanners...) • **PAI** : Projet d'accueil individualisé • **PAP** : Projet d'accompagnement personnalisé • **PCH** : Prestation de compensation du handicap • **PPRE** : Programme personnalisé de réussite éducative • **PPS** : Projet personnalisé de scolarisation • **RQTH** : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé • **SESAL** : Service d'Éducation Spécialisée Audition et Langage • **SESSAD** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile • **SSEFS** : Service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarité • **ULIS** : Unités Localisées d'Inclusion Scolaires

LES PIÈCES À TRANSMETTRE



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

LE FORMULAIRE DE DEMANDE Cerfa n°15692*01

Téléchargeable sur le site de la MDPH/MDA, en version numérique ou à remplir manuellement

UN CERTIFICAT MÉDICAL Cerfa n°15695*01

À faire remplir par votre médecin traitant ou spécialiste
Validité de 1 an

Selon votre département, il se peut que la MDPH/MDA attache une importance particulière au projet thérapeutique de l'enfant. C'est la page 4 du certificat médical complété par le médecin qui en fait mention. Des informations complémentaires peuvent être demandées, et l'équipe pluridisciplinaire peut aussi être amenée à solliciter des informations auprès de toutes les parties prenantes : la personne elle-même, son entourage familial ou amical, les professionnels participant à sa prise en charge (y compris autre que médical).

LE GEVA-Sco

En cas de demande touchant la scolarité, transmis par l'enseignant référent ou la famille.

Document rédigé par l'établissement scolaire en lien si possible avec les professionnels impliqués.

UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE

De moins de 3 mois

DES JUSTIFICATIFS D'IDENTITÉ

- Carte Nationale d'Identité ou passeport de l'un des parents (ou représentant légal)
- Carte Nationale d'Identité, passeport ou livret de famille pour l'enfant

En cours de validité

ÉLÉMENTS ESSENTIELS À L'ÉTUDE DU DOSSIER

DOCUMENTS SCOLAIRES

- aménagements pédagogiques,
- PPRE,
- PAP,
- photocopies de cahiers,
- ...

TOUT BILAN DE MOINS DE 2 ANS

- orthophonique,
- psychomoteur,
- psychométrique,
- ou tout autre éléments médicaux et/ou paramédicaux

DEVIS/FACTURES

si demande d'aide financière

LE FORMULAIRE DE DEMANDE

Pour toute demande, vous devez :

REMPLIR LA PARTIE **A** Votre identité

L'identité de votre enfant et du/des représentant(s) légal(aux) :

- Onglets **A1** et **A2**
- Onglets A4 et A5 si concerné

Il est vivement conseillé d'accepter que la MDPH échange avec les professionnels qui accompagnent votre enfant

Cocher la case «Certifie sur l'honneur»

Signature

De la personne concernée
 De son représentant légal
 Des deux parents (pour les mineurs)

J'accepte, que la MDPH, pour mieux connaître ma situation et mes besoins, échange avec les professionnels qui m'accompagnent, en application de l'article L241-10 du code de l'action sociale et des familles.

Je n'accepte pas que la MDPH échange avec les professionnels qui m'accompagnent, et je m'engage à répondre à toute information complémentaire nécessaire à la MDPH.

En cochant cette case, je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations déclarées ci-dessus.

Extrait du formulaire p.4

À NE PAS OUBLIER

Vous positionner du point de vue de votre enfant.

La partie **D** **«Votre situation professionnelle»** ne vous concerne pas, sauf si votre enfant est en contrat d'apprentissage.

La partie **F** **«Vie de votre aidant familial»**, facultative, est à remplir si vous avez des besoins en tant qu'aidant.

Dater **et** Signer le formulaire

+
Noter le nom et le prénom de votre enfant **en bas de chaque page**

RÉDIGER UN ÉCRIT POUR ARGUMENTER LA DEMANDE

Vous avez d'autres renseignements importants (situation, attentes, projets) concernant votre vie quotidienne, indiquez-les ici :

Soit dans le dossier de demande,

partie B **«Votre vie quotidienne»** p.8

et

partie C **«Vie scolaire ou étudiante»** p.12

Soit sur papier libre, écrit à la main ou tapé sur ordinateur

?? Comment le rédiger ?
Cf. fiche **«Comment rédiger mon écrit à la MDPH/MDA?»**

Différentes situations possibles : à cocher p.1 du formulaire

1

C'est votre première demande d'aide à la MDPH/MDA.

?? Cf. fiche **«1^{ère} demande»**

2

Vous avez déjà une notification de la MDPH/MDA qui arrive à terme. Celle-ci va s'arrêter et vous souhaitez la renouveler.

?? Cf. fiche **«Renouvellement à l'identique»**

3

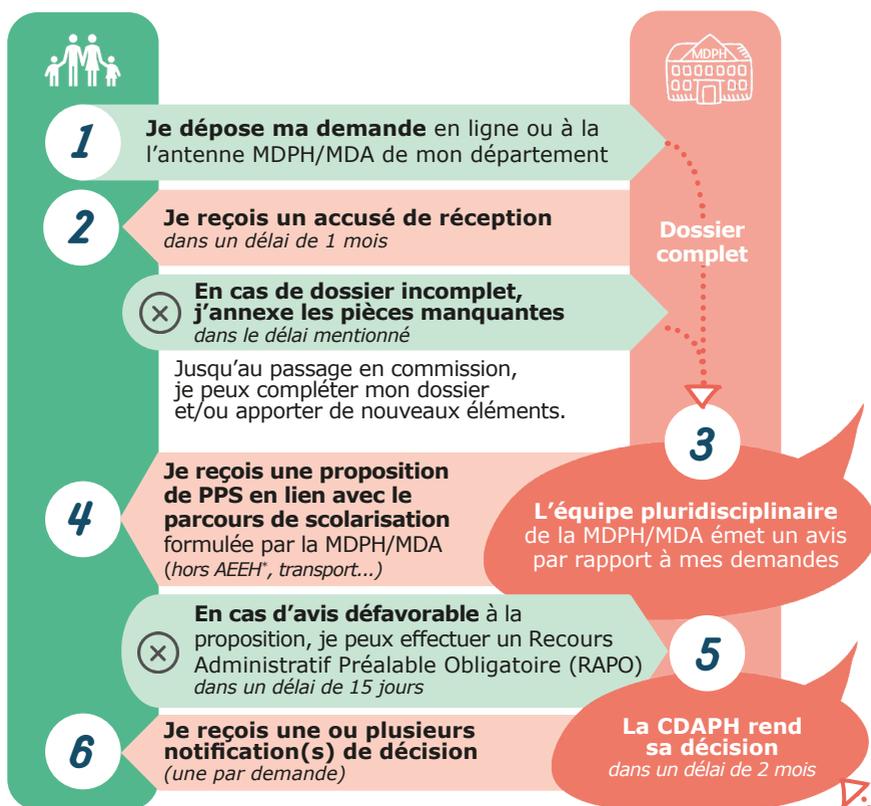
Vous avez déjà une aide de la MDPH/MDA et vous voulez que la MDPH/MDA regarde une nouvelle fois votre situation parce qu'elle a changé.

?? Cf. fiche **«Révision des droits»**

LES ÉTAPES DU TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE



Toute demande formulée à la MDPH/MDA doit être anticipée selon le calendrier de dépôt de votre département et étudiée en vue, dans la mesure du possible, d'une mise en œuvre pour la rentrée scolaire suivante. Pensez à vous rapprocher de l'enseignant référent de votre enfant pour connaître le calendrier en vigueur dans votre département de résidence. Pour les renouvellements, il est également important de prévoir en moyenne 6 mois entre le dépôt du dossier et la réception de la notification (délai pouvant varier selon les départements).



En cas d'accord

Je prends contact avec l'**organisme chargé de la mise en œuvre de la décision** inscrit sur la notification de décision (l'Inspection Académique, l'enseignant référent, services d'accompagnement...).

En cas de refus

Je peux déposer un **recours** dans un **délai de 2 mois à compter de la date de la notification, avec de nouveaux éléments pour argumenter ma demande.**

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33865>